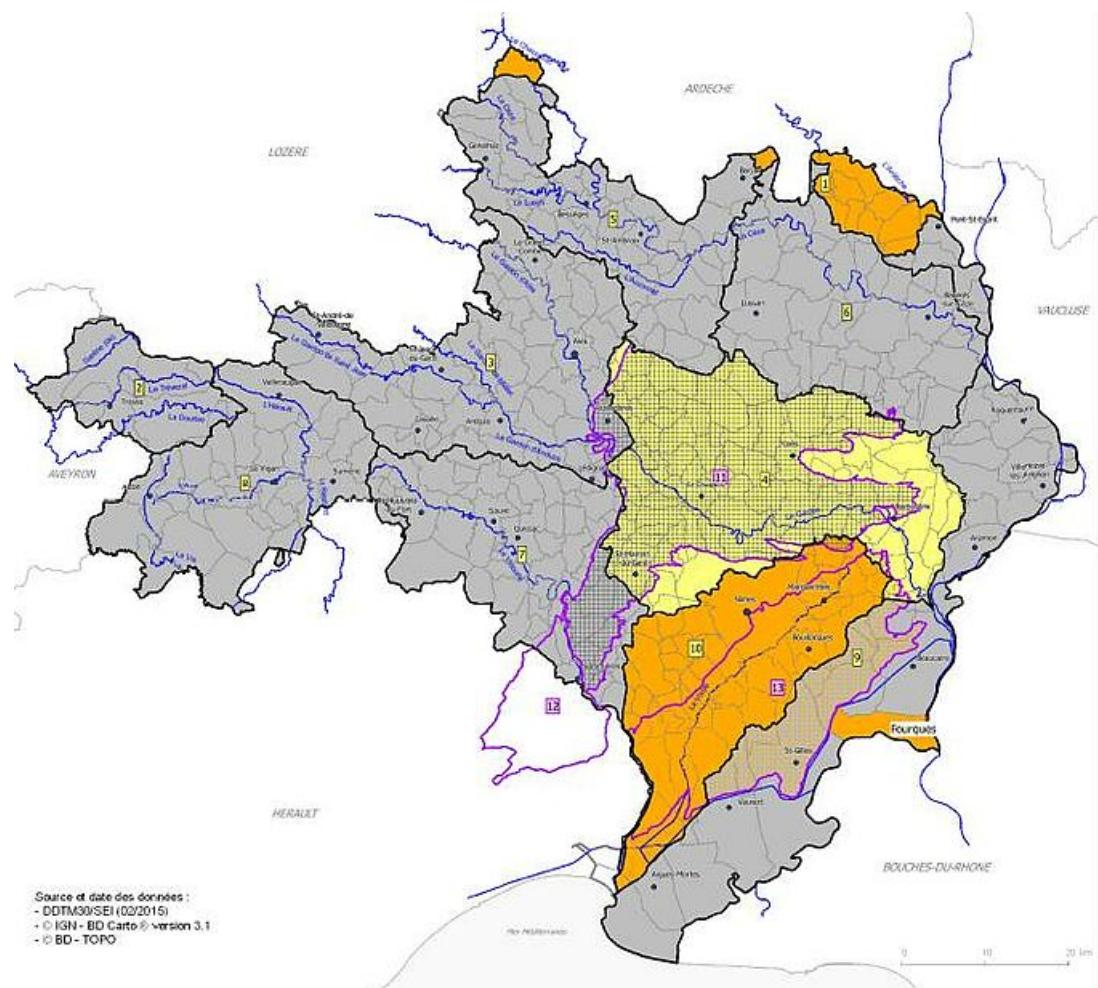


# Sécheresse dans le Gard : mesures de restrictions de l'usage de l'eau sur Uzès

Renforcement des mesures de restrictions de l'usage de l'eau dans le département du Gard. Uzès est placée en seuil d'alerte niveau 1. Des conduites sont à tenir, par tous, pour garantir les besoins prioritaires dès à présent.

Publié le 12 septembre 2016



Zones d'alerte, arrêté préfectoral du 2 septembre 2016, Uzès concernée jusqu'au 22/09/2016 - source : Préfecture du Gard

La Préfecture du Gard communique sur la conduite à tenir dans un contexte de températures élevées et d'absence de précipitations significatives depuis la mi-juillet. Les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes du département ont poursuivi leur baisse.



*La situation des nappes de la Vistrenque et des*

<https://www.uzes.fr/actualites/secheresse-dans-le-gard-mesures-de-restrictions-de-lusage-de-leau-sur-uzes?>

*Costières reste préoccupante avec des niveaux parfois inférieurs aux plus bas niveaux historiques connus . De même, les débits du Gardon et de ses affluents, dans la partie aval du bassin versant, ont encore faibli.*

*Selon les dernières prévisions météorologiques, les températures devraient rester élevées dans les prochains jours, et les tensions sur la ressource en eau pourraient encore s'accentuer", informe le site internet de la Préfecture du Gard,*

Après consultation du comité de suivi de la sécheresse le 1<sup>er</sup> septembre 2016, M. le Préfet du Gard a décidé de maintenir les mesures de restriction des usages de l'eau en vigueur sur le département :

- les bassins versants du Vistre et de l'Ardèche, ainsi que les nappes de la Vistrenque et des Costières, sont maintenus en alerte de niveau 2,
- le bassin versant des Gardons aval reste en alerte de niveau 1,
- le reste du département est maintenu en vigilance.

## Mesures d'économies d'eau sur Uzès : conduites à tenir

Ces mesures d'économie d'eau sont destinées à garantir les besoins prioritaires, notamment l'alimentation en eau potable, la bonne qualité des cours d'eau en aval des agglomérations et la protection des milieux naturels.

**En alerte de niveau 1, le cas d'Uzès, sont interdits le lavage des voitures, le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert, le remplissage complet des piscines, l'arrosage des pelouses et espaces verts privés et publics entre 8h et 20h, des jardins potagers entre 10h et 18h.**

**L'irrigation agricole est interdite entre 10 h 00 et 18 h 00** (sauf cultures sous contrats ou mode d'irrigation économe, l'abreuvement des animaux). Les **activités industrielles de manière générale**, et les installations industrielles classées pour la protection de l'environnement (ICPE) devront limiter leur consommation d'eau en premier niveau de crise.

Sur les territoires classés en vigilance, il est demandé à chacun d'**adopter un comportement écoresponsable, en utilisant l'eau de manière mesurée**. Le détail de ces mesures est disponible sur le [site des services de l'Etat dans le Gard.](#)

Le prochain comité de suivi de la sécheresse en préfecture du Gard se

<https://www.uzes.fr/actualites/secheresse-dans-le-gard-mesures-de-restrictions-de-lusage-de-leau-sur-uzes?>

réunira le **22 septembre prochain**.



#### **MAIRIE D'UZÈS**

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

#### **HORAIRES:**

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)